

Brive, le 14 février 2022

Mairie de MALEMORT  
Monsieur Laurent DARTHOU  
Maire  
14-16 rue Jean Jaurès  
19360 MALEMORT

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement,  
du Développement Durable et des Services Techniques

*Direction de l'Aménagement du Territoire*

Service Stratégie et Planification Territoriale

N° Réf : BL/ SP/LC/GO/ 2022-151

Dossier suivi par Laëtitia CHARTRAIN

Objet : PLU de Venarsal / Elaboration- Arrêt

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous avez sollicité l'avis de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive concernant le projet du PLU arrêté de Venarsal.

Par la présente nous vous communiquons les remarques ou observations suivantes :

➤ **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

Le projet s'appuie sur un objectif de 90 nouveaux logements à l'horizon de dix ans, le Programme Local de l'Habitat de l'agglo de Brive ayant défini comme objectif la construction de trois logements pas an ; l'objectif moyen de densité s'élève à 10 log./ha ce qui est compatible avec les prescriptions du SCoT Sud Corrèze (7 à 9 log./ha selon l'objectif de logements construits).

14,71 ha ont été consommés entre 2006 et 2014, le projet prévoit l'ouverture de 8,3ha pour les dix années à venir.

En matière de développement économique, le projet de PLU de Venarsal n'appelle aucune remarque.

➤ **Les OAP**

Le complément suivant doit être apporté à l'OAP des Traverses : pour l'assainissement, ajouter qu'au vue de la configuration du terrain, un poste de relevage devra être mis en place au sud de la parcelle pour la récupération des eaux usées des habitations ou une servitude de passage sur la parcelle A 1034 sera à prévoir pour le raccordement du secteur sur la route des Traverses.

Conformément à l'article L.151-6-1 du code de l'urbanisme les orientations d'aménagement et de programmation doivent définir un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de réalisation des équipements correspondant à chacune d'elles, le cas échéant

➤ Les règlements écrit et graphique

Concernant les règlements écrit et graphique, les remarques générales faites pour l'avis du PLU de Malemort s'appliquent également au projet de Venarsal.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive émet un avis FAVORABLE au projet de PLU arrêté par le conseil municipal de la commune de Malemort.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

La Conseillère déléguée en charge  
du suivi des documents d'urbanisme

Béatrice Londeix

